

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 84 promulguant à la Côte française des Somalie et dépendances ;

n° 84

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 février 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire ministériel n° 18 du 31 janvier 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulguée à la Côte française des Sonialis et dépendances la loi «In 25 janvier 1911 étendant, aux territoires relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies, les dispositions de l'article 3 «le la loi du 27 septembre 1910 autorisant l'oc troi «le délais de grâce.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié après avoir donné lieu à des mesures de publicité exiraordinaires.